

CONNAÎTRE ET MAÎTRISER LE BUDGET ET SON EXÉCUTION

990€ PRIX NET

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **3 et 4 avril 2018
ou le 10 et 11 septembre 2018**

DURÉE **2 JOURS**

PUBLIC

Agents et responsables en fonction ou avant une prise de fonction effective n'ayant pas eu de formation à la Comptabilité publique.

PRÉ-REQUIS

Notions de comptabilité.

OBJECTIFS

- Situer le cadre juridique de l'exécution budgétaire
- Connaître le contenu d'un budget
- Savoir exécuter un budget en dépenses et en recettes à la nature de la campagne

THÈMES TRAITÉS

Le cadre juridique de l'exécution budgétaire et comptable

- La place de la réglementation : le règlement général de la comptabilité publique
- Les acteurs de la comptabilité publique : l'ordonnateur et le comptable
- Les principes fondamentaux de la comptabilité publique : la séparation ordonnateurs/comptables ; l'exclusivité de compétences ; les attributions ; les aménagements ; les responsabilités

Le budget et l'exécution budgétaire

- Les principes budgétaires : unité ; annualité ; universalité ; spécialité
- Le contenu du budget : le budget primitif ou l'état prévisionnel des dépenses et des recettes ; les décisions modificatives
- La nomenclature et les imputations budgétaires : architecture ; présentation ; les notions de charges et de produits ; les autres dépenses et recettes
- L'exécution du budget en dépenses : le cycle de paiement et le mandat de paiement
- L'exécution du budget en recettes : le cycle d'encaissement des recettes et le titre de recettes

La comptabilité de l'ordonnateur

- La comptabilisation des dépenses engagées : description ; suivi : lien avec le mandatement des dépenses
- La comptabilisation des émissions de titres et de mandats : la notion de résultat de l'exercice ; les opérations spécifiques de fin ; l'autofinancement
- Le compte administratif et le compte financier